



Possible arnaque au mariage pour des papiers

Par **carogigi**, le **08/05/2016** à **18:21**

[s][fluo]Bonjour,[/fluo][s]rn(formule de politesse obligatoire sur le 1er message)rnIl y a 3 semaines de cela, ma soeur a rencontré un homme avec qui elle a une relation. C'est homme est kabyle, peut-être pas vraiment en situation régulière. Il lui a dit qu'il l'aimait et qu'il voulait un enfant d'elle à peine deux semaines après leur rencontre. Ils n'habitent pas le même département. rnMais, après quelques recherches, je me suis rendue compte qu'il n'avait cessé de lui mentir car en cherchant son nom et la ville où il habite, j'ai vu qu'il s'était marié en fin d'année 2015.rnDepuis le début, je dis à ma soeur que c'est une arnaque au mariage pour obtention de papiers et de permis de séjour. Le fait qu'il veuille un enfant d'elle tout de suite me conforte dans ma décision.rnJe souhaiterais savoir quels sont les recours envisageables pour que cet homme ne puisse plus approcher ma soeur ni aucune autre concitoyenne pour arriver à ses fins ?rnRéponse très URGENTE demandée.rnrn[s][fluo]Merci.[/fluo][s]rn(autre formule de politesse obligatoire sur le 1er message)

Par **morobar**, le **08/05/2016** à **18:26**

Bonjour,rnPour le moment le partage du lit de votre sœur n'est pas un délit.rnS'il est déjà marié, il ne pourra pas se remarier, en tout cas pas En France et à la mode française.rnC'est à votre sœur, majeure d'ouvrir les yeux.

Par **carogigi**, le **09/05/2016** à **00:57**

sauf qu'il serait en instance de divorce

Par **Tisuisse**, le **09/05/2016** à **07:38**

Bonjour,rnrnMême en instance de divorce, tant que ce divorce n'est pas prononcé, cet homme ne peut pas se marier ni se remarier.

Par **amajuris**, le **09/05/2016** à **10:19**

bonjour,rnvous pourrez toujours informer le maire de la commune ou se déroulera ce mariage de vos doutes sur le but réel de ce mariage.rndans ce cas, le maire pourra demander au procureur de la république de diligenter une enquête.rnsalutations